

Conseil de gestion du 25 avril 2022

Délibération n° 2022-CG-03

E Ville di Pietrabugnu, le 25 avril 2022

Approbation du plan d'actions 2022.

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré:

Article 1 :

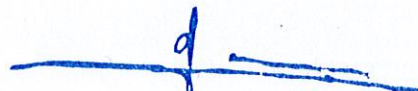
Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :

- le plan d'actions 2022, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate
M. Gilles SIMEONI.





Programme d'actions 2022



Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate





Table des matières

Préambule	3
1) Présentation du budget alloué et de l'effectif (823 000 euros hors masse salariale)	4
2) Répartition du budget pour la mise en œuvre des actions en 2022	4
3) Actions proposées et financées en 2022 par le budget du Parc	6
4) Actions lancées fin 2021 (attribution budgétaire complémentaire)	17
5) Suivi plan de relance	18
6) Les projets européens en cours	20
7) Projets européens déposés ou en cours de dépôt	21
8) Projets soumis à des sources de financements externes complémentaires.....	23
9) Les actions en cours en synthèse	25
Annexe 1	30



Programme d'actions année 2022

Présenté au Conseil de gestion du 14 mars 2022

Affaire suivie par la directrice déléguée, Maddy Cancemi

Préambule

Le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate (PNMCCA) entre dans sa 6ème année de fonctionnement.

L'année 2021 a encore été impactée par la pandémie Covid-19 entraînant un ralentissement des actions de gestion et surtout un ralentissement des actions de développement du territoire et plus particulièrement celles mises en œuvre avec les partenaires associatifs ou les organisations professionnelles. Néanmoins l'équipe du parc au sein de la DIR PACA-Corse a réussi à engager le budget alloué en 2021 à hauteur de 102 % : 785 187 euros (hors masse salariale) déclinée comme suit : 34 346 euros en investissement (hors achat équipement roulant pris en compte par la direction générale de l'OFB), 464 528 euros pour les actions découlant des enjeux du plan de gestion et 286 313 euros concernant les frais d'administration générale et les actions de communication et d'animation du territoire. De plus les engagements concernant le plan de relance se sont élevés à 1 488 309 ,19 euros.

Les agents de terrain ont poursuivi leur missions de manière active. Le rapport d'activité 2021 met en lumière ce travail d'équipe et de concertation au sein du territoire.

L'année 2022 sera la troisième année de gestion après l'approbation du plan de gestion en septembre 2019. L'équipe du Parc poursuivra sa méthode de travail mise en œuvre durant l'élaboration du plan de gestion avec une concertation sur des thématiques essentielles comme par exemple la gestion du compartiment halieutique (commissions halieutiques) , la stratégie mouillage ou encore la stratégie plongée.

Que ce soit pour ces dossiers importants ou pour d'autres les maîtres mots pour l'année 2022 seront à nouveau la stabilisation de l'équipe, la mise en œuvre du budget y compris le plan de relance et la sensibilisation du territoire.

Les recrutements progressifs (sur 3 années à partir de 2019) des 8 postes supplémentaires accordés au Parc permettront d'étoffer l'équipe en place (annexe 2 « organigramme »). A ce sujet comme d'autres sujets touchant au fonctionnement du Parc, le Président du Conseil de gestion du Parc reste mobilisé avec tous les autres présidents des conseils de gestion des PNM pour défendre aussi bien le développement harmonieux de l'équipe mais aussi les actions à mener sur le territoire en relation avec les membres du Conseil de gestion.

Les actions proposées ci-après répondent aux enjeux et aux différentes finalités et sous finalités du plan de gestion et sont en concordance avec les priorités environnementales ou urgences écologiques régionales, nationales mais aussi internationales. Ces actions sont classées selon qu'elles répondent à des enjeux de connaissance, de gestion, de sensibilisation ou de communication. Le plan d'action s'intègre également à la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) votée en 2021 pour une période allant jusqu'en 2030.

1) Présentation du budget alloué et de l'effectif (823 000 euros hors masse salariale)

Le budget 2022 du Parc, **841 168 €**, se décline selon la répartition suivante : fonctionnement **374 000 €** (hors masse salariale), intervention **434 168 €** et Investissement : **33 000 €** (hors achat équipement roulant pris en compte par la direction générale de l'OFB). De plus un plan de relance qui en cours sera engagé en 2022 à hauteur de : **1 300 000 euros**.

L'effectif du parc au 1er janvier 2022 est de 20 agents répartis de la manière suivante : la directrice déléguée, la directrice déléguée adjointe, l'assistante de direction, le Chargé de communication, 6 chargés de mission dans le service ingénierie, un chef de service et quatre agents de terrain dans le service opération, 3 services civiques et un alternant. L'organigramme en annexe illustre cet effectif et fixe les évolutions des recrutements futurs.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des relations de l'OFB avec l'OEC avec la signature d'une convention cadre de gestion pour le Parc signée fin 2020 pour une durée de 3 ans. Les parties restent engagées sur la clef de répartition budgétaire suivante : 75% OFB et 25% OEC (recette externe avec un plafond de **250 000** pour l'OEC).

Une convention budgétaire annuelle précise les modalités budgétaires ainsi que le cadre des mises à disposition d'agents de l'OEC à l'OFB (sachant que des conventions individuelles complémentaires ont été signées pour chaque agent mis à disposition).

Comme évoqué en 2021 un déménagement est envisagé au deuxième semestre 2022 pour une destination provisoire car les locaux actuellement occupés par les agents du Parc sont devenus trop exigus. La base nautique des Milelli (CAB) a été choisie et le dossier est en cours d'instruction.

2) Répartition du budget pour la mise en œuvre des actions en 2022

La stratégie d'actions pluriannuelle se décline chaque année en projets. Chaque axe regroupe un ou plusieurs projets décomposés en plusieurs actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme. Une présentation du budget alloué et de l'effectif participant à la réalisation des actions de chaque axe permet d'avoir une vision globale des efforts faits dans le cadre du programme d'actions annuel afin d'atteindre les objectifs à long terme du Parc. Pour chaque projet il sera rappelé les enjeux et finalités du plan de gestion dont dépend le projet.

Quatre axes stratégiques seront traités en 2022 par le Parc :

- la connaissance,
- le développement des suivis in situ pour étudier la dynamique des populations d'espèces et connaître l'état de conservation des habitats,
- les actions de gestion,

- les actions de communication, de sensibilisation et de valorisation des missions du parc.

Ils pourront être financés soit par les crédits du Parc (OFB et OEC) soit par des organismes partenaires. Certaines actions intégrées aux projets pourront également être réalisées en régie par les agents du parc.

Certaines actions engagées en 2020 et 2021 pourront être poursuivies en 2022, il s'agit des suivis scientifiques élaborés en régie et avec l'aide de partenaires externes ou de poursuite d'actions nécessitant un approfondissement. Les nouvelles actions seront financées à l'aide du budget 2022.


Pour rappel nous illustrerons en partie 4 du document une action visant à caractériser la pêche de loisir qui ne vous avait pas été présentée lors du plan d'action 2021 et qui a pu être lancée grâce à une attribution budgétaire complémentaire validée par la direction générale.

Les actions en cours et poursuivies (réalisées en régie et en externe) sont illustrées dans la partie finale du document sous forme de tableau avec des premiers résultats obtenus pour le Parc.

Les orientations du plan de gestion, tout comme les actions décrites dans le plan d'action sont cadrées par une démarche régionale, nationale et internationale. Le plan d'action permet une application de ces doctrines à l'échelle locale qui prennent en compte une baisse certaine de la biodiversité. Même si en Corse et donc au sein du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate les milieux naturels sont moins soumis aux pressions anthropiques il nous faut être attentifs car les changements globaux pourraient accélérer cette érosion de la biodiversité. De plus en milieu insulaire, comme la Corse, où le moindre changement est exacerbé du fait de la déconnexion aux écosystèmes continentaux la vigilance est de mise. Pour cela les écosystèmes insulaires sont considérés comme de véritables laboratoires à ciel ouvert. En effet les changements globaux auront certainement pour conséquences d'accélérer des processus de dégradation de notre environnement insulaire jusque-là préservé. Outre les changements environnementaux, ce sont des changements d'utilisation de l'environnement tels que nous les connaissons qui pourraient intervenir. Par exemple, des espèces non indigènes (ENI) peuvent engendrer un changement dans l'utilisation des techniques de pêches professionnelles, un déplacement des activités de plongée etc. Le compartiment socio-économique pourra alors être impacté et c'est le rôle du Parc que d'être à l'avant-garde de ces changements pour préparer le territoire à ce nouveau défi. Ainsi, les aires marines protégées constituent toujours et encore une réponse préventive et active à ces changements (ex : rôle crucial des écosystèmes côtiers dans la séquestration du carbone, indication aux professionnels sur les invasions d'ENI etc.).

Le parc poursuivra son travail d'acquisition de données via notamment la mise en place de partenariats et de développement de méthodes scientifiques. En 2022, nous vous proposerons une méthode pour la création de deux observatoires, le premier sur le suivi de la fréquentation des sites et le deuxième sur le suivi des changements globaux.

3) Actions proposées et financées en 2022 par le budget du Parc

<i>Projets / Connaissance</i>			
€	245 000		

Poursuite Suivi des paramètres physico-chimiques, planctoniques et environnementaux (SPPE) (Enjeux 2, 4, 7)

Bien que le bassin nord-ouest méditerranéen ait fait l'objet de plusieurs campagnes océanographiques, l'espace du large au sein du périmètre du Parc demeure une zone très peu étudiée et méconnue. Pour cela, un projet de suivis scientifiques a été initié en 2019 : « Suivis des paramètres physico-chimiques, planctoniques et environnementaux (SPPE) ». Ce projet a d'ores et déjà permis d'émettre plusieurs hypothèses concernant des dynamiques particulières dans cet espace maritime. Il est entre-autre suspecté que le front liguro-provençal, une zone vitale caractéristique du bassin nord-ouest méditerranéen, y décrive une allure singulière par rapport au reste de la mer Ligure, et que cette structure hydrographique soutienne ainsi, selon la saison, des zones d'alimentation jusque dans certaines zones côtières bien spécifiques.

En parallèle, le Parc a lancé en 2021 avec la STARESO le projet Altu Mare, répondant aux mêmes objectifs mais en intégrant des suivis sur l'ensemble de la zone hauturière du Parc. Les points de suivis côtiers réalisés dans le cadre du SPPE n'ont pas été intégrés directement dans le projet. Le projet SPPE se terminant en 2022, il serait intéressant et pertinent d'intégrer ces points côtiers dans le cadre d'Altu Mare via un avenant, afin de poursuivre ces suivis sur le long terme, permettant de caractériser le fonctionnement global de l'habitat pélagique du Parc.

Caractérisation des pressions de la population du grand dauphin *Tursiops truncatus* et suivi des populations de cétacés (Enjeu 2)

Dans la continuité du travail mené depuis deux ans, le Parc naturel marin souhaite, au-delà des missions de photo-identification réalisées sur le terrain, compléter son dispositif de connaissance des cétacés et plus particulièrement du Grand Dauphin.

Pour cela, une première analyse des pressions engendrées par les activités nautiques sur l'espèce a été effectuée l'an dernier. Cette analyse portant sur les activités du large (yachting, cargo/tanker, ferries etc.) mais également côtières (activités motorisées et non motorisées) identifie « des zones de risque de porter atteinte » au Grand Dauphin en fonction de leur densité sur le plan d'eau, de leur saisonnalité et de l'aire de répartition de l'espèce au sein du Parc.

Il semble donc nécessaire de préciser les résultats obtenus l'an dernier afin de vérifier si ces pressions ont un impact significatif sur le cycle de vie de l'espèce et sur la possible réduction de son domaine vital.

Caractérisation des zones fonctionnelles en mer des oiseaux marins (Enjeu 2)

Le parc naturel marin compte près de 14 espèces d'oiseaux marins inscrites sur les différentes annexes de la directive Natura 2000 "oiseaux". Les informations disponibles sur l'utilisation (alimentation, repos) de l'espace maritime par ces espèces sont relativement faibles, au-delà de la distribution spatiale des observations sur le domaine océanique. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissance sur l'identification des zones fonctionnelles d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux en mer doit être mise en œuvre selon les objectifs du plan de gestion. Les résultats issus de cette stratégie pourront être couplés avec les informations provenant des campagnes SPPE et Altu Mare

afin de qualifier l'importance de la productivité de l'habitat pélagique dans la définition des zones fonctionnelles des oiseaux marins.

Caractérisation des fonctionnalités écologiques des micro-estuariers temporaires (MET) – Projet MicroMed (Enjeux 2, 3, 4)

Les caractéristiques abiotiques de la Corse et la présence de fleuves à faible débit ont conduit à la présence de petits estuariers. Compte tenu de leur connexion sporadique avec la mer et leur petite taille, ils ont été qualifiés de micro-estuariers temporaires (MET). Ils sont constitués de plusieurs milieux (cours d'eau, zones humides, zone côtière) et compartiments (sédiment, herbiers, colonne d'eau) formant le siège de la production et des transferts de matières qui alimentent les premiers maillons du réseau trophique.

Dans le Parc, ces micro-estuariers s'ouvrent sur une zone côtière oligotrophe et de fait, semblent largement participer au maintien de la biodiversité. Une première étude a permis de mettre en évidence deux fonctions écologiques essentielles : la fonction d'habitat et de nurserie, ainsi que la fonction de transfert trophique. 3 MET ont été identifiés dans le Parc : Fiume Bughju, Fiume Santu et Ostriconi.

Le but de cette étude est de mieux cerner les fonctionnalités de ces MET et de caractériser leur importance en termes d'apports et de transfert trophique. Il sera également important de se focaliser sur les spécificités de ces systèmes et des éléments remarquables qu'ils intègrent.

Localisation, caractérisation et illustration des frayères à picarels (*Spicara smaris*) – Projet SPICARENA, (Enjeux 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9)

Historiquement, les études en milieu marin se sont très souvent focalisées sur les fonds rocheux peu profonds et la colonne d'eau. En parallèle, les fonds meubles sont souvent des milieux délaissés par les chercheurs, ayant généralement la réputation d'être des zones pauvres et moins « vivantes » que les autres biocénoses. Au sein du Parc, cette tendance se vérifie par la quasi absence de connaissances concernant les fonds meubles, ce qui est d'autant plus vrai pour les fonds du circalittoral, situés au-delà de la limite inférieure de l'herbier de Posidonie.

Lors de la mission terrain de 2021 dans le cadre du projet ANGE, des zones de frayères particulières en formes de cirques, appelées arènes de reproduction, de picarels – ou jarrets – *Spicara smaris* ont été observées au sein de fonds meubles en limite inférieure de l'herbier de posidonie. En effet, lors de la reproduction (février à mai), un grand nombre d'individus se rassemblent sur le sable en bordure d'herbiers. Les mâles en livrée nuptiale creusent, en tournant et à l'aide de leur caudale, des nids en forme de cuvette. Le mâle attire ensuite une des femelles nageant au-dessus du nid et l'incite à pondre au centre de celui-ci.

Ces phénomènes biologiques ne sont qu'éphémères et se déroulent lors de la période printanière. Cependant, ces zones de frayères concentrent des milliers d'individus et s'étendent sur plusieurs hectares, formant de véritables écosystèmes temporaires, où de nombreuses espèces viennent s'y nourrir.

Plusieurs sites ont été recensés dans le Parc. Autrefois, le jarret était abondamment pêché dans le Cap Corse. Cette pêcherie constituait une véritable économie pendant les premières décennies du siècle dernier.

Ainsi, l'objectif est ici de mener un projet se focalisant sur les écosystèmes temporaires que constituent les frayères de picarels à travers 3 axes : localisation, caractérisation et illustration.

Inventaire et analyse écologique des grottes médiolittorales (Enjeux 2, 4, 5, 7, 9)

Les grottes constituent des écosystèmes très fragiles qui peuvent être soumis à de nombreuses pressions. En 2021, le Parc a effectué une première étude sur les grottes immergées (semi-obscurées et obscures) afin d'étoffer l'inventaire disponible et effectuer une analyse écologique des grottes prospectées.

Cette année, le Parc souhaite poursuivre ce travail sur ces biocénoses, en se focalisant cette fois-ci sur les grottes médiolittorales. A l'image de la première étude, il s'agira d'actualiser l'inventaire

actuel puis de mener une analyse écologique des sites les plus remarquables (inventaire faunistique et floristique, photogrammétrie, indice paysager, etc.).

Etude hydro sédimentaire et courantologie au sein de la baie de Macinaghju : (Enjeu 1 (F1), Enjeu 4 (F7))



Construit dans les années 1970, le port de Macinaghju s'est vu réaménagé par endroit au fil du temps. Ainsi, pour lutter contre l'ensablement du port et, suite au marché de travaux lancé en 2016 par la commune de Ruglianu, une digue a été construite en parallèle du rivage, à proximité de la plage de Macinaghju. Cette construction a effectivement permis de lutter contre l'ensablement du port mais a engendré l'accumulation de feuilles mortes de posidonie sur le rivage, dont le déplacement et le transport vers le large se voient largement contrariés. Cette accumulation semble être la résultante d'un dysfonctionnement hydro sédimentaire potentiellement dû à la mise en place d'ouvrages littoraux et impactant les socio-professionnels du nautisme, les usagers de la plage, ainsi que la commune dans le cadre de sa gestion annuelle des banquettes de posidonie. L'objectif de ce projet consiste donc en l'étude hydro sédimentaire et courantologie de la baie de Macinaghju et en la proposition d'une ou plusieurs mesure(s) de gestion permettant à la fois de pallier à ce problème et de prendre en considération la problématique initiale d'ensablement du port.

Inventaire patrimonial et actions de valorisation de l'ensemble des éléments des marines (Enjeu 6, finalité 13)

Les marines au sein du Parc constituent un élément incontournable du patrimoine culturel, et représentent un marqueur fort des paysages du territoire. De nombreuses associations étudient le sujet, notamment, l'association Petre Scritte chargée de compléter l'inventaire du patrimoine pour le compte de la Collectivité de Corse sur toutes les marines de Corse. En 2021, le Parc n'a pas pu mener cette action, nous la reprogrammons sur 2022. Nous souhaitons disposer d'un document de connaissance spécifique sur les marines présentes au sein du Parc. L'inventaire sera pluridisciplinaire, il traitera de tous les aspects : historique, culturel, traditions liées à la mer, éléments d'architecture caractéristiques (à titre d'exemple seront traités : le patrimoine bâti typique comme les magazini, les événements culturels s'y déroulant...), différentes cartographies des marines en fonction du thème seront proposées afin d'illustrer l'étude. Un volet concernant la valorisation sur le territoire par le biais d'outils de communication adaptés sera également prévu.

Un recensement photographique sera réalisé en régie avec l'équipe opération, et permettra de disposer d'un fonds d'images spécifiques de toutes les marines à diverses saisons, et toujours réalisées du même point. Il sera également constitué un fonds d'archive de photos anciennes lors de la rencontre d'acteurs du territoire, ou bien en recherche sur les réseaux.

Une autre action concrète pourrait consister à procéder à un recensement des images et films existants sur les pratiques liées aux activités marines, ainsi qu'aider à l'acquisition de données d'archives historiques telles que les registres ou documents privés.

Projet / Développement des suivis pour suivi dynamique des populations d'espèces et connaissance état de conservation des habitats			
	95 000		

Suivi de la nidification du balbuzard pêcheur (Enjeu 2)

Le balbuzard pêcheur est un rapace emblématique de l'île, considéré comme une espèce protégée au titre du code de l'environnement et qui fait l'objet d'un plan national d'action. Les populations nicheuses ainsi que les jeunes à l'envol sont en déclin depuis des années sur l'ensemble de l'île. Environ 45 sites de nidification sont connus en Corse et font l'objet d'un suivi spécifique coordonné par L'Office de l'environnement de la Corse. Dans ce cadre, l'équipe du parc assure le suivi des 5 nids de balbuzards pêcheurs présents au droit de son territoire depuis janvier 2020. En 2021, deux nids ont connu un succès reproducteur. Les données récoltées depuis 2020 ont permis la mise en œuvre de zones de quiétude définies au sein d'un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope afin de protéger les nids lors de la période de reproduction. Ainsi ce suivi va se poursuivre en 2022, en collaboration avec l'OEC.

Suivi par photo-identification du Grand Dauphin Tursiops truncatus (Enjeu 2)

Le suivi par photo-identification du Grand Dauphin a débuté en juin 2021 et doit se poursuivre sur une période de trois années afin d'établir un état des lieux fiables et robustes sur le plan scientifique. L'objectif de celui-ci est de consolider les résultats issus des dernières campagnes d'acquisition de données sur la zone (GdeGem 2012) et vérifier les hypothèses émises par celles-ci, à savoir la présence d'une sous-population résidente d'individus de Grand Dauphin au sein de notre périmètre. Selon un protocole standardisé, l'équipe du Parc couvrira l'ensemble du plateau continental une fois par trimestre afin de récolter des données qui permettront de caractériser la capture/recapture, le taux de rencontre, la présence de jeunes individus etc.

Suivi du corb et du mérrou (Enjeu 2)

Dans le cadre du renouvellement du moratoire 2018-2023 sur le corb *Sciaena umbra* et le Mérrou brun *Epinephelus marginatus*, une stratégie de suivi de ces espèces est organisée au niveau régional. En collaboration avec l'Université de Corse et la plateforme Stareso, les équipes du Parc ont effectué les suivis sur huit sites identifiés, en juin et en septembre, selon le protocole standard du Groupe d'Etude pour le Mérrou (GEM). Ces suivis se poursuivront jusqu'en 2023 afin d'évaluer l'efficacité de ces moratoires.

Suivi de l'évolution des banquettes de posidonie (Enjeu 4)

Les herbiers de posidonie se développent de 0 à 40m de profondeur et constituent un habitat important avec de nombreuses fonctions écologiques : production primaire, zone de nourricerie et de nurserie, production d'oxygène, stockage du carbone.

La posidonie est une plante à fleur et perd donc ses feuilles, qui viennent s'accumuler sur les plages du littoral. L'accumulation de ces feuilles constitue des « banquettes » qui jouent un rôle majeur dans la protection contre l'érosion et la stabilisation des plages. Situées sur le domaine public maritime, ces banquettes font donc partie du périmètre du Parc et peuvent générer une contrainte pour certaines activités sur le littoral. La gestion des banquettes de posidonie constitue une problématique importante pour le PNMCA.

Un suivi mensuel est effectué sur 7 plages (Macinaghju, Tamarone, Olzu, Ostriconi, Cagnano, Meria et Petracurbara) afin de caractériser les procédures de déplacements des banquettes et la typologie des différentes plages ciblées. Ces données ont permis de caractériser les tendances d'accumulation

des banquettes sur les plages concernées. Ces éléments sont retranscrits dans la stratégie de gestion “du système plage” adoptée lors du conseil de gestion de décembre dernier.

Ainsi, ces suivis doivent se poursuivre dans le temps afin de mieux connaître la typologie de ces sites va permettre de répondre aux sollicitations des communes et de les accompagner dans le cadre de la gestion de leurs plages en leur proposant une méthodologie adaptée.

Suivi du recrutement des juvéniles de langoustes rouges : vers une gestion adaptative des pêcheries de langoustes du Cap Corse et de l'Agriate (Enjeux 2, 3, 4, 5)

La langouste rouge (*Palinurus elephas*) est une espèce patrimoniale et emblématique du territoire du Parc. En raison de sa haute valeur commerciale, cette dernière revêt un fort intérêt économique pour la pêche artisanale et concentre des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques majeurs.

De très nombreuses études ont déjà été réalisées sur cette espèce. Cependant, il était important pour le Parc de comprendre les processus écologiques complexes qui régissent le recrutement des juvéniles de langouste au sein de son territoire. Une étude a donc été commandée auprès de la STARESO. Les résultats ont fourni de nouvelles informations utiles sur les caractéristiques d'installation de cette espèce dans le Parc : localisation, saison, profondeur, type d'habitats, structure démographique, abondance, etc.

Ces informations sont précieuses non seulement en soi, mais aussi à des fins de gestion, car le recrutement et la protection potentielle de l'habitat des juvéniles sont désormais possibles sur des bases scientifiques.

Ainsi, d'autres études sont nécessaires au sein du Parc pour mieux comprendre les facteurs qui permettraient des prédictions précises. Le développement d'un indice de recrutement développé au sein du Parc peut également offrir l'opportunité d'éclairer les décisions de gestion à court et moyen terme (4 à 5 ans).

Cette approche de surveillance des jeunes stades de vie a déjà été appliquée avec succès dans d'autres pêcheries (Australie, USA/Canada, Cuba, Indonésie). Ce système d'alerte précoce permettrait au Parc d'anticiper les changements de la production langoustière sur son territoire. La capacité de prédire la production future de la pêche à la langouste dans le Cap Corse sur la base d'indices de recrutement annuels est un outil avantageux, et constitue une véritable gestion adaptative de la pêche.

L'intégration d'une telle approche prévisionnelle dans la suite d'outils disponibles peut améliorer la capacité des gestionnaires, pêcheurs et scientifiques à s'adapter à un environnement en évolution notamment dans le cadre du changement climatique.

Sonde multi-paramètre : acquisition de données et traitement (Enjeu 7 : finalité 15 et enjeu 4 : sous-finalité 7a)

En 2022 le parc installera une nouvelle bouée équipée d'une sonde multi paramètre. Cette bouée sera située au nord-est du Cap Corse et permettra d'acquérir des informations précieuses concernant le fonctionnement du courant liguro-provençal et notamment la visualisation des pics de production planctonique. Les données de cette nouvelle sonde ainsi que celles de la sonde située à l'ouest seront ensuite traitées chaque année et intégrées à tous les axes de travail du plan de gestion.

Construction de l'observatoire des usages de loisir (ENJEU 5, Sous-finalité 11a)



Toujours dans le cadre du projet européen RESOBLO, le Parc souhaite faire appel à un prestataire pour la construction d'un observatoire de la fréquentation, via la proposition d'un outil de gestion « clé en main » simple qui permette notamment la mise en place, la validation et la programmation à moyen terme de protocoles pour l'acquisition de données de fréquentation avec une méthodologie scientifique validée ; ainsi que l'acquisition, la pérennisation et la projection visuelle des données de l'observatoire et de leur évolution dans le temps.

Observatoire des changements globaux (Enjeu 7)

L'observatoire des changements globaux correspond à l'enjeu 7 du plan de gestion du Parc. Cet observatoire consiste à la création d'une matrice pluridisciplinaire et transversale à tout le plan de gestion. Ainsi, c'est par la mise en place de programme complémentaire et l'intégration des suivis en place que l'observatoire pourra être complété. Les projets complémentaires comme par exemple celui de l'ADN environnemental est à la pointe de la technologie et permet de connaître la biodiversité "cachée" du parc, mais également de détecter l'arrivée de nouvelles espèces telles que les espèces non-indigènes (ENI). Cet observatoire aura également vocation à créer des liens entre toutes les AMPs méditerranéennes en adoptant un monitoring du changement global. Les suivis mis en œuvre en 2022 seront effectués en régie.

Mise en œuvre d'un observatoire du paysage à l'échelle du parc (Enjeu 6, finalité 12)

A la suite de la mission 2021 consistant d'une part, à acquérir des données photographiques et d'autre part à livrer une analyse par un architecte paysagiste spécialisé dans le domaine, nous allons disposer d'une comparaison du linéaire côtier entre 2010 et 2021 à 300 m du rivage. Nous disposerons d'un protocole sécurisé, de points de suivi ainsi que de la couche de données photos géo référencées. Nous allons contribuer avec les partenaires, la DREAL, le grand site et l'Office de l'Environnement de la Corse à définir l'observatoire du paysage et réfléchir à un indicateur du paysage pour l'évaluation de notre plan de gestion.

Projets / Actions de gestion			
	215 000		

Mise en œuvre d’actions en lien avec les pêcheurs professionnels – poursuite et animation de la convention « pêcheurs partenaires » Enjeu 2, 3, 4, 5, 6

Pour répondre aux enjeux du plan de gestion du Parc, une étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats d’intérêt communautaire (analyse risque pêche/ARP) financée par le Parc a été réalisée par le Comité des pêches maritimes et élevages marins de Corse (CRPMEMC). A l’issue de cette étude, des mesures de gestion ont été proposées par le comité de suivi de l’étude. Afin de poursuivre cette démarche, un projet a été mis en place avec le CRPMEMC afin de mobiliser les pêcheurs professionnels via la mise en place d’une convention « pêcheurs partenaires ».

Ainsi, ce premier projet s’est orienté selon deux axes :

Axe 1 : renforcement de la contribution des professionnels de la pêche à la connaissance du compartiment halieutique et à la mise en œuvre d’actions en lien avec les activités de pêche professionnelle, en particulier déploiement et animation d’un réseau de pêcheurs engagés pour le parc naturel marin ;

Axe 2 : participation à la mise en œuvre des actions et orientations de gestion de la commission halieutique du Parc.

En 2022, le but est de reconduire ce projet sur une durée de 3 ans, démarche visant à consolider le partenariat initié en 2021 sur le long terme.

Prospection, enlèvement et valorisation des corps-morts illicites et macrodéchets en mer : Enjeu 1 (F1), Enjeu 4 (F7), Enjeu 5 (F11), Enjeu 8 (F17)

La mise en place de systèmes de mouillages fixes appelés « corps-morts » est réglementée et fait l’objet d’une demande d’autorisation d’occupation temporaire (AOT), déposée et validée par la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC). Cette démarche n’étant pas toujours suivie, des corps-morts illégaux, souvent en béton armé ou bien apparentés à des déchets et pouvant engendrer une destruction importante des habitats, ont ainsi été installés depuis plusieurs décennies sur les fonds marins du Parc. Dans ce cadre, le Parc a mené, en 2021, deux campagnes d’enlèvement des corps-morts et macrodéchets sur certains secteurs de son périmètre et souhaite poursuivre cette mission en 2022. L’objectif consiste à réaliser une prospection des corps-morts et macrodéchets sur certains secteurs du territoire, renouveler le partenariat avec la DIRM Méditerranée dans le cadre de leur retrait et procéder à la gestion et valorisation de l’ensemble des matériaux.

Des mouillages innovants (enjeu 5 ; sous finalités 7abc, 8a)



En 2022 les tests sur le dispositif immergé à Nonza se poursuit. Plusieurs améliorations des dispositifs sont déjà prévues. Dû à la pandémie mondiale et à la pénurie de matière première, certaines étapes ont pris du retard, notamment la pose des dispositifs à Brandu. Celle-ci aura lieu en début d’année 2022, les 2 dispositifs seront immergés au sud de la Tour d’Erbalunga et seront équipés de bouées connectées. Ces deux dispositifs permettront d’accueillir des unités de maximum 8 mètres et maximum 15 mètres et seront mis à la disposition de particuliers pour les phases de test et constitueront une première expérience de gestion d’un mouillage organisé par la commune.

Etude de l’impact potentiel des activités de loisir sur un site de plongée fréquenté du Parc : Enjeu 4, Enjeu 5 (F10, F11)

La stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée, issue du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) prévoit, dans son premier objectif, d'améliorer la connaissance des impacts (positifs et négatifs) des activités de plongée subaquatique. Dans le cadre de la déclinaison de cette stratégie au sein du Parc, des réunions bisannuelles sont organisées depuis 2020 avec les clubs de plongée proposant une activité subaquatique sur le territoire. Il est notamment ressorti de ces réunions, la nécessité d'améliorer les connaissances des sites de plongée, des pressions et des impacts potentiels avant de proposer de potentielles mesures de gestion. L'objectif est donc d'étudier l'impact potentiel des activités de loisir sur un site de plongée fréquenté du territoire, ce qui revient à caractériser l'ensemble des pressions sur site et notamment celles dues à l'ancrage.

Le module gestionnaire Donia (Enjeux 8, 5, Finalité 10)

Le partenariat entre le Parc et Andromède concernant le module Donia nous a permis d'utiliser un module dédié à la gestion des unités de navigation qui transitent ou mouillent dans les eaux du Parc. Ce système encore en test doit être perfectionné. Il apparaît que le module gestionnaire permet une bonne visualisation de la fréquentation et l'identification des biocénoses benthiques sur lesquelles les bateaux viennent mouiller. Cet outil permet également de définir les surfaces d'herbiers impactés par le mouillage. En 2022 un premier retour sur les habitudes de la plaisance et notamment la grande plaisance a été effectué au travers d'un rapport détaillé permettant de connaître le nombre d'infractions de la grande plaisance relevant du nouvel arrêté réglementant le mouillage des plus de 24 mètres et de connaître les unités qui récidivent. Cet outil demeure un allié précieux pour évaluer la fréquentation de certaines zones du parc et fournit des données indispensables dans le cadre de la stratégie mouillage du Parc. En effet celle-ci servent déjà pour des pré-étude de dimensionnement de ZMEL ou de coffres grande plaisance en donnant aux porteurs de projets une idée de la fréquentation de leur zone littorale.

Projets / Actions de communication, sensibilisation et valorisation des missions du parc			
	79 000		

Reconduction de l'action relative à la valorisation d'un site culturel : la Chapelle Santa Maria à Rugliano par la mise à disposition d'un guide conférencier, suivi de la fréquentation de ce site et proposition de valorisation d'un autre site culturel la tour d'Albu (Enjeux 5,6; Finalité 10c Finalité 13)

Depuis 2 ans, le Parc valorise la chapelle Santa Maria, propriété du conservatoire du Littoral, en organisant avec des guides conférenciers (de juillet à octobre) des visites.

Une exposition mise en œuvre par le Cdl permet de mieux appréhender l'histoire de ces territoires, leurs usages anciens et récents à travers de multiples dimensions. L'importance de ce site, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, est avant tout liée à sa situation sur une route maritime de première importance, comme en témoignent les nombreuses épaves qui jalonnent les fonds.

Pour la saison 2022, nous vous proposons de reconduire cette action, menée en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la Collectivité de Corse, et l'Office du Tourisme du Cap Corse. Ce sont près de 1520 personnes qui ont bénéficié de ces visites guidées soit 53 journées d'ouverture.

Nous vous proposons également de valoriser un autre site emblématique du territoire, Tour d'Albu sur la commune d'Ogliastru ce qui permettrait d'augmenter l'offre de « produits touristiques » tournés vers la valorisation du patrimoine. La tour d'Albu est protégée par son inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 4 août 1992.

Elle fait partie du programme de réhabilitation des tours du littoral entrepris par la Collectivité de Corse depuis quelques années. A la demande du maire de la commune, le Parc propose l'animation du site par un guide conférencier pour la saison 2022. La période pourrait être définie entre le 15 juillet et fin août.

Participation à la 23ème édition du salon international de la plongée sous-marine à Paris : Enjeu 5 (F10), Enjeu 8 (F16), Enjeu 9

Le Parc a souhaité accompagner les structures de plongée à la 23ème édition du salon international de la plongée sous-marine prévu initialement du 07 au 10 janvier 2022 à Paris et reporté du 11 au 14 mars 2022. Ce projet s'inscrit dans l'objectif N°4 « Renforcer la gouvernance et améliorer la cohabitation entre les différents usages » de la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée et ses enjeux sont multiples :

Promouvoir l'activité de plongée sous-marine au sein d'une aire marine protégée ;

Communiquer sur les pratiques écoresponsables liées à l'activité ;

Augmenter la visibilité des clubs sur le territoire du Parc ;

Renforcer le lien gestionnaire et acteurs de la plongée ;

Ainsi, trois clubs de plongée : Corsicaquaplongée, Neptune Club Bastiais, le Centre d'Etudes Sous-Marines (CESM) Saint-Florent, ainsi que le Comité Régional et départemental de Haute-Corse de la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marin (FFESSM) ont pris part à cette expérience au côté du Parc, qui finance l'intégralité du projet.

Conception et édition d'outils d'information et de communication, (Enjeux 5, 8 et 9 ; finalités 10, 11, 19, SF 10a)

Afin d'informer le grand public sur les actions que mène le Parc, il est essentiel de répondre aux attentes des socioprofessionnels, des partenaires-relais, comme du grand public en matière d'information et d'identification. Il est donc prévu d'éditer plusieurs documents de sensibilisation et

d'information (panneau mobile de présentation, kakemonos en langue corse supports bonnes pratiques pêche de plaisance-chasse sous-marine, ...).

Nous envisageons aussi de concevoir un support d'information numérique fixe (interactif ou pas) afin de décrire l'ensemble de la réglementation applicable sur le périmètre du parc et les bonnes pratiques à adopter. Ce support permettrait de :

- Constituer un portrait synthétique des habitats et espèces remarquables du Cap Corse et de l'Agriate, en insistant sur leurs statuts de protection ou de réglementation.
- Servir de repère au public afin de mieux comprendre l'articulation des différents services gestionnaires et des réglementations associées : parc naturel marin, réserve des îles du Cap Corse, Conservatoire du littoral, Zone Natura 2000, cantonnement de pêche, etc.

Ce support se déclinera sous divers formats selon les lieux d'implantation, lieux stratégiques de forte fréquentation (zone d'embarquement portuaire et aéroportuaire, ports de plaisance, office de tourisme, structure d'interprétation du patrimoine...) et ciblera plusieurs fonctions :

Exposition photographique des habitats sous-marins profonds du Parc (Enjeu 9 ; finalité 19 & Enjeux 2, 4 ; sous-finalités 4a, 7b, 8a)

Le Parc abrite une grande diversité d'habitats marins profonds, essentiels pour la vie marine car ils constituent des refuges face aux pressions humaines mais aussi face aux changements globaux. Méconnus du fait de leur accès difficile, ils ont fait l'objet d'une campagne d'exploration portée par le Parc et conduite par une équipe de scaphandriers professionnels afin d'inventorier la biodiversité des récifs coralligènes profonds (60-120 mètres).

Cette campagne a permis de ramener des profondeurs des clichés exceptionnels des différents faciès, paysages et espèces qui peuplent ces habitats mystérieux. Afin de partager la connaissance de ces habitats profonds avec le grand public, une exposition photographique sera réalisée sous la forme de grands panneaux illustrant les différentes espèces et paysages singuliers qui caractérisent les fonds sous-marins du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

L'objectif est également de sensibiliser le public, et notamment les plus jeunes, à l'existence de parcelles de vie inexplorées sur leur propre territoire, et de décrire leur fonctionnement afin de témoigner de leur rôle pour les écosystèmes vivants mais aussi de leur vulnérabilité face à l'action de l'homme.

Réflexion autour d'un centre d'interprétation à la découverte de la biodiversité du Parc : la Tour de Miomu (ENJEU 9 ; finalité 19. ENJEU 6 ; finalités 12, 13, 14. ENJEU 5 ; sous-finalité 11b)

Vingt-deux tours génoises jalonnent le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Six d'entre elles font l'objet d'un programme de rénovation et de valorisation porté par le service Patrimoine et culture de la Collectivité de Corse. C'est ainsi qu'en 2017, la tour de Santa Maria di Lota a été restaurée, offrant une deuxième jeunesse à cet ouvrage vieux de cinq cents ans, d'une douzaine de mètres de hauteur et de 10 mètres de diamètre. L'intérieur a été aménagé de façon à pouvoir accueillir des visiteurs, et la tour a aujourd'hui vocation à dynamiser le territoire en suscitant un point d'attraction et d'ancrage vers des thématiques transversales et porteuses d'avenir.

L'ambition du Parc est de nourrir le lien terre-mer tout en valorisant le patrimoine culturel maritime propre à son territoire. La tour de Miomu constitue un lieu emblématique de l'histoire maritime du Cap Corse qui revêt dans sa configuration intérieure une dimension authentiquement immersive, propre à accueillir une véritable scénographie autour du contexte maritime. Sa situation d'avant-poste surplombant la mer en fait un espace privilégié pour y créer un centre d'interprétation à la découverte de la biodiversité marine du Parc, où jeux d'ombres et de lumière peuvent retraduire l'ambiance des grands fonds sous-marins.

Création d'un outil de présentation du Parc (Enjeu 9 ; finalité 19)

Dans le cadre de ses missions d'information et de mobilisation citoyenne, le Parc souhaite concevoir un outil de présentation grand public. A travers la présentation du patrimoine naturel et culturel exceptionnel de cet espace maritime, cet outil de type présentation PowerPoint vise à améliorer l'appropriation du Parc et la compréhension des enjeux environnementaux par ses riverains.

L'outil a pour vocation de décrire les richesses du Parc, en exprimant les spécificités de cet espace en tant qu'aire marine protégée. Il brosera d'une part un portrait dynamique des interactions qui animent les écosystèmes naturels au sein d'un univers paysager remarquable, situé entre terre et mer, à l'interface entre Cap Corse et Agriate. D'autre part, il expliquera le fonctionnement de cet outil au service de la gestion du territoire, et constituera un support afin de sensibiliser le public à l'importance de tous contribuer à la préservation de ce bien commun.

Cet outil est destiné à tous les publics adolescents et adultes, y compris ceux qui sont amenés à découvrir cet espace pendant leurs vacances. Il aura également vocation à être utilisé par l'OFB et ses partenaires comme support de présentation du Parc dans d'autres contextes, institutionnels ou non.

Casques réalité virtuelle : Acquisition de films - sensibilisation espèces protégées (Enjeux 4, 5, 8 et 9 ; finalités 10, 11 ; 19 SF 10a)

Dans le cadre du projet européen LIFE-MARHA, il sera réalisé des tournages de films dédiés aux herbiers de posidonies et cymodocées. Les tournages seront réalisés au sein du Parc. Le format des films réalisé sera adaptable à une utilisation via des casques de réalité virtuelle (dont nous disposons) et qui nous permettra de développer notre offre multimédia au travers une communication immersive au sein de nos patrimoines naturels méditerranéens lors de diverses manifestations ou événementiels.

Coordination réseau Aire Marine Educative (Enjeu 9, sous finalité 19b, 19c, 19d, 19e)

Le Parc compte 4 établissements et 6 classes dans son dispositif d'aires marines éducatives. Pour l'année 2022, en l'absence provisoire de son éducateur à l'environnement, le Parc propose de réajuster son positionnement et généraliser l'externalisation de l'animation au sein de son réseau d'AME. Il aura ainsi vocation à accompagner et coordonner les structures locales chargées de mettre en œuvre et conduire ce projet pédagogique. Il sera proposé un ensemble de séances relatives à la découverte du monde sous-marin (faune/flore/géologie) et de l'activité de plongée sous-marine, au sein des AME qui ont exprimé le souhait de développer cette activité sur leur territoire.

L'implication de prestataires associatifs via la mise en place d'Appel à projet sera généralisée à l'ensemble du réseau. Cette modalité de fonctionnement s'appliquera aux AME déjà en place et à celles qui souhaiteraient intégrer le réseau.

Organisation de journées d'activités pour les scolaires (Enjeu 9, finalité 19)

Conformément à ses ambitions en termes d'éducation à l'environnement, le Parc continue d'organiser des journées d'activités dédiées à la sensibilisation et à la connaissance du milieu marin à destination des scolaires sur le territoire du Parc.

L'objectif est de mettre le ludique et le sportif au service de la connaissance du patrimoine naturel et culturel du Parc et sur les bonnes pratiques à adopter pour pérenniser et valoriser cet héritage.

Action d'information et de formation à destination des opérateurs de tourisme et des professionnels dans le domaine de la découverte du Parc (Enjeu 5 Finalité 11b et Enjeu 6 Finalité 13)

Une journée d'information à destination des professionnels du tourisme et de la profession des guides accompagnateurs et guides conférenciers opérant dans la découverte du patrimoine naturel et culturel du Parc sera organisée dès cette année. Des contacts ont été pris en 2020 auprès des quatre offices de tourisme et des fédérations de professionnels des guides, un annuaire des cibles a été établi en 2021.

Actions de parrainage destiné aux acteurs du territoire (Enjeux du plan de gestion)

Comme chaque année, des évènements et actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel du Parc seront soutenus par le biais de contrats de parrainage. Les projets pressentis sont aussi bien orientés vers des publications comme la revue “Cap corse magazine”, des manifestations portant sur l’éducation à l’environnement marin, ou des manifestations nautiques. Les projets présentés par les acteurs du territoire seront examinés au fil de l’eau.

Soutien aux acteurs du territoire (plusieurs Enjeux du plan de gestion)

Afin de soutenir les projets issus du territoire et qui visent à l’atteinte des finalités du plan de gestion et du plan d’actions du Parc, des modalités de concours financiers sont en place depuis près de trois ans. Un règlement des aides a été validé fin 2019. Les thèmes proposés sont les suivants :

- les actions de connaissance du patrimoine naturel et du patrimoine culturel,
- les actions de développement durable des activités : action d’évolution des pratiques plus durables et respectueuses des milieux marins, des actions de réduction ou de limitation d’impacts sur le milieu naturel marin, l’amélioration des infrastructures portuaires et de leurs activités,
- les actions de valorisation : actions de sensibilisation à l’environnement marin des scolaires, du grand public, documents de sensibilisation sur le milieu marin en langue corse.

Ces aides s’adressent aux porteurs de projets publics (collectivités, établissements publics...), privés à but non lucratif ou aux personnes morales exerçant une activité économique (sous condition de respecter la réglementation européenne en matière d’aides d’Etat), à l’exclusion des particuliers. En 2022, nous souhaitons reconduire ce soutien aux porteurs de projets dans les domaines cités ci-dessus. Nous vous rappelons que ces dossiers seront évalués sur le fond par le conseil de gestion et le bureau du Parc en fonction des montants des dossiers de demande de subvention.

Valorisation des produits de la pêche (Enjeu 5, finalité 9 sous-finalité 9a)

En 2020, nous avons prévu l’organisation d’un concours culinaire destiné aux jeunes chefs et futurs professionnels de la restauration afin de valoriser et promouvoir les produits de la pêche durable. En effet, certains poissons nobles, mollusques et crustacés ne cessent de séduire de plus en plus de consommateurs, tandis que certaines espèces ne sont plus valorisées. Véritable lien entre les professionnels et les consommateurs, les nouvelles générations de chefs ont un rôle vital à jouer pour la préservation des ressources en valorisant ces espèces durables souvent moins connues.

En parallèle, une réflexion est également menée entre les différents Parcs, l’association Ethic Océan, le lycée professionnel Jean Nicoli et le CRPMEM afin de promouvoir des espèces négligées sur le plan commercial en raison du manque de savoir-faire et de formation. Sous réserve de conditions sanitaires favorables, nous pourrions envisager d’organiser une journée de découverte à destination d’une classe ciblée du lycée polyvalent Jean Nicoli, cette journée pourrait aborder les enjeux locaux de la pêche locale, notamment à travers la connaissance des espèces à valoriser.

4) Action lancée fin 2021 (attribution budgétaire complémentaire)

Caractérisation de la pêche de loisir : mise en place de méthodologies d’enquêtes de terrain et téléphoniques, traitement et analyse des données (Enjeu 5 (F10), budget classique)

Le Parc a pour responsabilité de préserver le patrimoine et les ressources naturelles au sein de son périmètre, mais également de maintenir des activités socio-économiques dans une logique de développement durable.

Activité ancestrale sur notre territoire, la pêche de loisir fait partie des pratiques ancrées dans les traditions des capcorsins. Celle-ci englobe la pêche du bord, la pêche embarquée, la chasse sous-marine ainsi que la pêche aux oursins. Afin de poursuivre la réflexion constructive sur la gestion de cette activité, le Parc doit enrichir le peu d’éléments de connaissance sur la pêche de loisir dont il dispose aujourd’hui. Pour ce faire, le Parc a initié, en interne, une enquête de terrain en aout 2020 qui s’est poursuivie en 2021, avec l’accord des acteurs faisant partie de la commission halieutique.

Afin de mieux caractériser l'activité et de disposer de données permettant d'obtenir des résultats significatifs sur le territoire, le Parc a lancé, en 2021, une prestation avec la station de recherche océanographique STARESO. L'objectif est de proposer une méthodologie d'enquête de terrain et téléphonique en intégrant la pêche à l'oursin non prise en compte dans les premières enquêtes et de réaliser l'analyse des données recueillies par une volontaire de service civique (VSC) recrutée au Parc.

5) Suivi plan de relance

Campagne océanographique profonde : étude du mont sous-marin de l'Agriate par utilisation de véhicule autonome sous-marin (Enjeux 2, 3, 4, 6, 9 (plan de relance 2022))

L'espace du large constitue le secteur le plus étendu du Parc, et très peu d'éléments de connaissance sont disponibles sur cette vaste zone. Dans le cadre de son plan de gestion, le Parc souhaite ainsi améliorer les connaissances sur les habitats profonds par la réalisation de campagnes océanographiques sur ces milieux.

Les monts sous-marins, reliefs immergés et formes géomorphologiques rares en Méditerranée occidentale, sont encore peu étudiés et ils constituent des écosystèmes particuliers qui abritent une biodiversité souvent supérieure à celle environnante.

Dans le périmètre du Parc, un secteur d'intérêt a été identifié à l'ouest affichant un mont sous-marin culminant à 1 250 m de profondeur, installé, a priori et en l'état des connaissances, dans un environnement de fond vaseux à environ 2 300 m de profondeur. Ce mont sous-marin de l'Agriate a été récemment désigné en tant que site Natura 2000 au large au titre de la DHFF.

Le but de cette étude est de réaliser un programme de recherche et développement ayant pour objectif de valider une méthodologie d'exploration par véhicule autonome sous-marin (AUV), rarement utilisé pour de tels structures géomorphologiques. Les AUV permettent de couvrir des distances très importantes en peu de temps. Les objectifs seront alors (i) d'effectuer une bathymétrie précise complète de la zone (50 km²) afin d'obtenir une première cartographie, (ii) d'effectuer des passages au sonar à des points précis présélectionnés grâce à la bathymétrie acquise afin d'identifier des zones d'intérêt (affleurements rocheux, habitats d'intérêt), (iii) d'effectuer des prises de vues vidéos afin d'identifier des espèces patrimoniales et autres éléments biologiques au sein des zones d'intérêt préalablement identifiées.

Gombessa 6+ (Enjeux 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 (plan de relance 2022))

Durant l'été 2021, l'expédition scientifique Gombessa 6 a été menée sur des structures coralligènes régulières appelées « anneaux coralligènes ». Découvertes il y a plus de dix ans au large du Cap Corse, ces structures n'avaient jamais été décrites auparavant et constituent de véritables monuments naturels au regard de la vitesse de croissance de ces bioconcrétionnements et de leur position bathymétrique.

L'expédition Gombessa 6 a tenté de percer le mystère de l'origine de ces anneaux coralligènes, leur âge, leur dynamique de changement, connaître la faune et flore associées et évaluer les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes uniques.

Gombessa 6 dresse un état des lieux de 22 sites sous-marins et de leurs écosystèmes méconnus. Les plongeurs ont réalisé 24 plongées et passé 245 heures à étudier ces écosystèmes entre -62 et -120 mètres autour du Cap Corse en réalisant des protocoles scientifiques transdisciplinaires établis avec 35 scientifiques français et étrangers (traitement de l'ensemble des protocoles en cours).

L'intérêt majeur du pourtour du Cap Corse et son potentiel important de découvertes nous amène à poursuivre la dynamique d'exploration initiée depuis une dizaine d'années dans cette zone géographique en réalisant une expédition complémentaire : Gombessa 6+. Cette mission d'exploration, effectuée sur 2022/2023 par des plongeurs autonomes et des sous-marins, devra porter sur :

Les anneaux coralligènes : cette mission permettra l'acquisition de données complémentaires sur les anneaux coralligènes portant sur l'environnement (physico-chimie), la géomorphologie (profil sédiment, orthophotographie par photogrammétrie, analyse des gaz, mesures d'écoulements verticaux, lecture paysages sous-marin, sismique), leur biodiversité (espèces visibles fixées, biophonie, identification nouvelles espèces, inventaires des espèces protégées/menacées/réglementées, étude sur les gorgonaires, les rhodolithes, et les poissons) et les pressions.

Les grottes marines : cette mission permettra l'acquisition de données sur les grottes semi-obscurées et/ou obscures portant sur l'environnement (température, physico-chimie), la géomorphologie (analyses minéralogiques et chimiques), leur biodiversité (espèces visibles fixées, biophonie, identification nouvelles espèces, inventaires des espèces protégées/menacées/réglementées, étude sur les crustacés et les poissons) et les pressions. Un inventaire sera effectué grâce aux sous-marins sur la zone.

Les laminaires : cette mission permettra l'acquisition de données sur les laminaires portant sur l'environnement (température, physico-chimie), la biodiversité (biophonie, identification, étude sur les rhodolithes, les laminaires, les crustacés, les poissons) et les pressions.

Les vases à *Isidella elongata* : cette mission permettra l'acquisition de données sur la localisation de faciès de vase compacte à *Isidella elongata* (inventaire en sous-marin et/ou ROV dans le canal de Corse).

Etude et mise en œuvre de techniques innovantes visant à tendre vers une pêche professionnelle durable (ENJEUX 2, 3, 4, 5 (plan de relance 2022))

En parallèle du projet mené avec le CRPMEC et les pêcheurs professionnels, ce projet a pour objectif de définir, tester et de promouvoir des techniques innovantes dites « durables » en tenant compte des technologies nouvelles en matière de pêche afin de limiter les captures accidentelles ou encore de limiter les déchets, notamment lorsqu'un engin de pêche est perdu. Le projet prévoit de tester avec des pêcheurs engagés plusieurs techniques : filets connectés, hameçons circulaires en G, filets biodégradables, camouflage des engins de pêche, etc.

Acquisition et mise en œuvre de dispositifs de surveillance high-tech (Enjeu 8)

Afin d'accroître la surveillance du Parc, plus grand parc naturel marin de métropole, il apparaît indispensable de mettre en place des systèmes de surveillance automatisés. Ces systèmes permettent une surveillance accrue de l'ensemble du territoire sous la responsabilité du chef de service opération. En s'inspirant de réseaux de surveillance déjà mis en place dans d'autres AMPs méditerranéennes, le parc mettra en place un système de surveillance de pointe en bénéficiant des retours d'expérience des autres AMPs.

La gestion des banquettes de Posidonie (Enjeu 4,5, Sous finalité 7B, Finalité 10)

Conscient des problématiques liées à la frange côtière et notamment sur certains sites considérés comme sensibles, la Parc a initié dès avril 2018, un suivi spécifique de l'évolution des banquettes de Posidonie. Ainsi, les résultats de ces suivis ont permis d'identifier et de caractériser les sites concernés par d'importantes accumulations de banquettes au cours des dernières années. La stratégie de « gestion du système plage », adoptée en décembre dernier par le conseil de gestion, intègre ces données et permet d'établir un cadre administratif, technique et scientifique afin d'accompagner les élus et les socio-professionnels lors des opérations de déplacements des banquettes. Une commission technique a été créée à cet effet elle est composée par des agents du Parc naturel marin, de l'Office de l'environnement de la Corse, de la Collectivité de Corse, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la Direction départementale des territoires et de la mer et du Conservatoire du littoral),

Étude de faisabilité pour le clapage de la Posidonie (Enjeux 4,5)

La gestion du système plage effectuée en routine depuis près de trois ans permet aux communes présentant de grandes quantités de dépôts de banquette de Posidonie d'obtenir un soutien technique et financier lors des opérations de déplacements. Néanmoins, le Parc souhaite étudier la possibilité d'établir un cahier des charges pour la clapage des feuilles mortes de Posidonie dans le cas de phénomènes extrêmes induisant un dépôt massif qui ne pourraient être déplacés par des moyens communs. Cette étude de faisabilité devra tenir compte des aspects juridiques notamment liés au statut de protection de l'espèce et des autorisations nécessaires ainsi que des paramètres abiotiques.

Le Kit pêcheur

Le Parc souhaite proposer aux pêcheurs qui pourraient se constituer en tant que pêcheurs partenaires ou pêcheurs acteurs de les équiper d'un Kit leur permettant de répondre à des actions de suivis du Parc. Le but est de fournir l'ensemble des outils nécessaires pour que le pêcheur soit en mesure de réaliser un échantillonnage précis de divers éléments écologiques : prélèvements, mesures, photographies ou films, etc. Le kit pourrait aussi comprendre un carnet que le pêcheur remplit au fil de ses sorties, de la manière la plus précise possible, et en renseignant le maximum d'informations, en lien avec des protocoles précis. Le kit sera aussi composé de tout le matériel nécessaire comme par exemple : un carnet, des documents de sensibilisation, des instruments de mesure, un appareil photo, un GPS, l'application ECHOSEA pour smartphone...

6) Les projets européens en cours

RESOBLO : Mise en œuvre d'un RESeau d'Observatoires des usages de Loisirs dans les parcs naturels marins (Enjeu 5, finalités 10 (sf 10a, 10b, 10c, 10d) et 11 (sf 11a, 11c), Enjeu 8, finalité 16, Enjeu 9, finalité 19 (sf 19b.)

Le projet RESOBLO (Mise en œuvre d'un RESeau d'OBservatoires des usages de LOisirs dans les parcs naturels marins), qui s'étend sur 34 mois (2020-2023), est un projet inter parc financé par le Fond Européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP – Mesure 80). Il vise à mettre en place un observatoire des activités de loisir sur le littoral et en mer dans 4 parcs naturels marins (des estuaires picards et de la mer d'Opale, du bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du Cap Corse et de l'Agriate / Capicorsu Agriate), sur la base d'une approche commune et transférable, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire en termes d'enjeux locaux et d'échelles géographiques.

Tableau 1 Actions du projet RESOBLO pour le PNMCA. Les actions en gras sont poursuivies en 2022.

Code action	Action	Etat
B1-1-CCA	Recensement, spatialisation et suivi des usages encadrés existants dans le Parc	Achevée
B1-2-CCA	Prestation pour la spatialisation des activités dans la bande côtière	Traitement des données en cours (2022)
B1-3-CCA	Test de la mesure de la fréquentation des usagers de loisir dans la bande côtière avec les données mobiles de fréquentation	Achevée
B1-4-CCA	Evaluation des pratiques (spatialisation comprise) et des prélèvements de pêche récréative	Traitement des données en cours (2022)
B1-5-CCA	Evaluation de la précision des données AIS pour le suivi des pratiques de plaisance	En cours (2022)
B1-6-CCA	Suivi de fréquentation des plages et des usages en mer sur une sélection de secteurs afin de choisir les sites pilotes à intégrer dans l'observatoire	Traitement des données en cours (2022)

B2-1-CCA	Suivi approfondi de fréquentation et des usages sur 1 ou 2 sites pilotes en vue de possibles mesures de gestion	A réaliser (2022)
B3-1-CCA	Evaluation des pressions des mouillages sur les herbiers	A réaliser (2022)

Au cours de l'année 2022, les actions du volet B non achevées, seront finalisées (indiquées en gras, Tableau 1). Pour rappel, le volet B avait pour vocation la mise en œuvre de campagnes d'observations visant à mesurer l'impact des activités sur les milieux.

Un travail sur le volet C sera également réalisé. Les objectifs de ce dernier sont :

- La construction d'un plan d'action pour chacun des observatoires des 4 Parcs. Ce plan vise à établir des préconisations et des actions qui permettront de répondre aux enjeux des plans de gestion,
- La proposition d'indicateurs communs et locaux liés aux observatoires des usages de loisir et de la fréquentation,
- La rédaction d'un guide à destination des gestionnaires d'AMP pour la conception d'observatoires d'usages de loisir et de la fréquentation,
- L'organisation des séminaires visant à restituer l'ensemble des travaux du projet.

Certains livrables seront d'ores et déjà disponibles au cours de l'année 2022 et prendront la forme de fiche action proposant un retour d'expérience pour chacune des actions mises en œuvre et de comptes-rendus.

7) Projets européens déposés ou en cours de dépôt

LIFE EU Sharks Enjeux 2, 3, 5, 9, financement de l'Europe à hauteur de 60% : 86 413 € TTC, autofinancement : 57 609 € TTC

Le LIFE European Sharks est un projet dont l'objectif à long terme est de conserver les populations d'élastomobranche : les raies et les requins.

En effet, les raies et les requins font partie des espèces les plus menacées au monde par les différentes pressions liées aux activités humaines. Le LIFE EU Sharks engagera des citoyens et acteurs du milieu marin de l'Italie, la France, la Croatie, l'Espagne et la Slovénie dans un effort commun.

Le but du projet est de renforcer la mise en œuvre des règlements de l'Union européenne et d'améliorer la gestion des élastomobranche, à travers la réduction des captures accidentelles, l'expérimentation avec des pêcheurs professionnels volontaires de techniques visant à freiner la mortalité des prises accessoires. Il sera question de former les pêcheurs professionnels afin de relâcher les individus de manière à assurer leur survie.

Un vaste volet de sensibilisation et de communication à destination du grand public visera à faire connaître le rôle essentiel de ces espèces en Méditerranée, à modifier la perception des citoyens vis-à-vis des requins, en changeant l'opinion générale d'espèces dangereuses à espèces en voie de disparition.

Life WiPe4Pelagos (ENJEU 2)

Dans le cadre du renouvellement de son plan de gestion (2022-2027), le Sanctuaire Pelagos déposera au cours de l'année 2022 un projet Life afin de financer toutes les actions issues de ce document. Le Parc naturel marin sera intégré en tant que partenaire de ce projet Life.

WiPe4Pelagos se concentrera sur les nouveaux objectifs scientifiques et techniques à moyen terme suivants:

- Créer une communauté technico-scientifique Pelagos pour stimuler une approche de cogestion en impliquant activement toutes les « parties prenantes », y compris celles en changement de mise en œuvre et d'application, et renforcer la coopération technico-scientifique internationale.
- Développer des outils scientifiques de sensibilisation du public et des activités de

formation/renforcement des capacités reproductibles.

- Optimiser les directives et données scientifiques et techniques existantes pour permettre des évaluations périodiques de l'état de conservation des espèces de mammifères marins Pelagos et de leur écosystème.
- Adopter les mesures de gestion les plus urgentes.
- Optimiser la gouvernance de l'Accord Pelagos par rapport aux travaux scientifiques et techniques.

Life FERNET (Enjeu 2,4,5) financement de l'Europe à hauteur de 60% : 157 752.24 € TTC, autofinancement : 105 168.16 € TTC

Le projet Life Fernet a pour objectif de favoriser la restauration écologique de la patelle géante *Patella ferrunigea* sur l'ensemble du bassin méditerranéen (collaboration avec des partenaires italiens et espagnols). Particulièrement vulnérable aux prélèvements et à la pollution, la patelle géante a quasiment disparu du littoral de la Méditerranée. En Corse, on la retrouve particulièrement abondante dans les Bouches de Bonifacio (Lavezzi) et dans une moindre mesure au sein de la réserve naturelle de Scandola. Historiquement présente dans le Cap Corse, l'aire de répartition de la grande patelle semble aujourd'hui restreinte. Le parc sera donc partenaire de ce projet Life déposé en novembre 2021 sur plusieurs aspects/workpackage :

- Apporter la connaissance nécessaire sur la répartition de cette espèce,
- Intégrer des mesures de gestion si cela est nécessaire,
- Proposer une méthodologie de reproductibilité du projet à d'autres AMP

Life Analyse Risques Pêche Espèces (Enjeu 2,4,5)

Plusieurs documents prévoient la réalisation d'une analyse de risque d'interaction entre les activités de pêche et les espèces marines. Il est ainsi nécessaire de réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 au titre du code de l'environnement (article L. 414-4), une analyse pour toutes les espèces de cétacés sur l'ensemble des eaux françaises dans le cadre du Plan d'action pour les cétacés et une analyse pour les espèces d'oiseaux et de poissons amphihalins dans les eaux métropolitaines dans le cadre des documents stratégiques de façades.

Ainsi, en 2022, un projet LIFE sera déposé par l'OFB dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARP espèces sur l'ensemble des façades métropolitaines. Pour cela, des analyses de risques seront élaborées à différentes échelles et notamment au sein des AMP afin de caractériser l'impact des pressions induites par les captures accidentelles de la pêche professionnelles sur l'ensemble des espèces d'intérêts communautaires cités précédemment.

Les résultats de ce projet permettront d'identifier des mesures de gestion pertinentes en lien avec la réduction des pressions. Le parc naturel marin sera associé à cette démarche notamment sur des thématiques liées aux cétacés et aux oiseaux marins.

Life espèces mobiles (Enjeux 2,4,5)

Le plan d'actions (PdA) pour la DCSMM comprend près de 198 actions dont 44 concernent la Méditerranée. Ce plan d'actions intègre des thématiques liées aux espèces (oiseaux marins, mammifères, élasmodontes, tortues etc.), aux habitats/usages (identification des zones fonctionnels, interface terre/mer, zones de tranquillité, restauration d'habitats, gestion des usages, sur-fréquentation etc.), aux pressions induites (captures accidentelles notamment). Il n'a pas encore été prévu les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des actions de connaissance, mobilisation citoyenne, gestion et règlementaires à part les actions déjà engagées au sein des AMP

En 2022, l'OFB va déposer un projet Life sur la mise en œuvre d'un certains nombres d'actions du PdA. Ce projet est en cours d'élaboration et les objectifs définitifs de celui-ci restent à définir. Néanmoins, le parc naturel marin s'est positionné pour être associé à cette démarche et participer à la définition des objectifs locaux.

8) Projets soumis à des sources de financements externes complémentaires

Élaboration du tableau de bord

L'évaluation de la gestion est une obligation réglementaire pour certains espaces naturels protégés, notamment pour les parcs naturels marins (article R 334-33 du code de l'Environnement).

Elle a pour objectif de répondre à plusieurs besoins concrets du gestionnaire :

- Rendre lisible les résultats de la gestion
- Développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation
- Evaluer et garantir une transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site.
- Agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes

Cette évaluation de la gestion d'un espace protégé tel que le Parc naturel marin consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des enjeux identifiés dans le plan de gestion.

Le projet INDICA, propose donc de répondre aux objectifs d'élaboration du tableau de bord du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate en définissant une démarche appropriée et adéquate avec les objectifs et le cadre national de mise en œuvre d'un tableau de bord. La méthode proposée a pour objectif d'adapter les données issues de l'état des lieux initial aux spécificités et développer un plan d'expérimentation sur cinq années permettant de mettre en œuvre, tester et évaluer les choix effectués au préalable.

Le projet INDICA se décline en trois volets :

Volet A : état des lieux et identification d'indicateurs pertinents

Volet B : élaboration du tableau de bord et des outils de stockage de la donnée associée

Volet C : mise en œuvre du tableau de bord du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

Ce projet, d'une durée de cinq ans, a été soumis à la Collectivité de Corse, service Éducation, enseignement et recherche.

Suivi temporel via l'ADN environnemental

De par son isolement géographique vis-à-vis des masses continentales concentrant les activités industrielles, la Corse semble relativement préservée. En effet, excepté la période estivale, la population de l'île demeure peu importante eut égard à la densité observée sur le littoral méditerranéen et de ce fait l'impact des activités humaines est moins marqué. Ainsi les observations de mammifères marins autour du Parc ne sont ni rares ni exceptionnelles (Cachalot, Rorqual commun, dauphin de Risso, grand dauphin, dauphin bleu et blanc, dauphin commun, baleine à bec de Cuvier, globicéphales...) mais celles de chondrichthyens restent plus marginales.

Afin de faciliter la détection des élastomobranche, une technique novatrice, l'utilisation de l'ADN environnemental (ADNe) qui consiste à prélever du matériel génétique issu d'organismes pouvant être filtré à partir d'échantillons d'eau de mer, permet d'obtenir des informations précieuses sans intrusion/perturbation de ces espèces souvent cryptiques. Il provient principalement d'excréments, de mucus, de sang ou encore de cellules provenant des tissus épidermiques. Il s'agit de matériel génétique non associé à l'organisme duquel il provient.

Ainsi, ce projet (2022-2024), a pour objectif d'identifier et caractériser, grâce à l'association de l'ADNe et de l'acoustique passive, la diversité de certains groupes de vertébrés marins au sein du parc (zones profondes, large, côtier, estuaire) afin de vérifier l'hypothèse « le parc naturel marin, zone refuge pour certaines espèces d'élastomobranche ».

Ce projet pourrait être soumis à la Collectivité de Corse, service Éducation, enseignement et recherche.



Restauration habitat Posidonie (enjeu 4 : Sous finalité 7b)




Ce projet s'imbrique au sein de la stratégie mouillage du Parc. Des zones du Parc ont été identifiées comme présentant des écosystèmes dégradés par des traces d'ancrages. Parmi ces écosystèmes, on distingue l'herbier de posidonie, habitat d'intérêt communautaire ayant une faible capacité de résilience. Le projet consiste en la mise en place d'un système d'ingénierie écologique permettant la restauration de l'habitat herbier de posidonie en parallèle de mesure de gestion forte permettant d'enlever la pression d'ancrage sur des zones identifiées.




Ce projet sera déposé par Stella mare et le parc pourrait être partenaire.






9) Les actions en cours en synthèse



Tableau 3 : Actions et projets d'importance en cours

Actions et projets en cours (Actions menées par le Parc et Etudes réalisées par des partenaires ou prestataires)				
Plan de gestion	Action ou Projets d'études	Mise en œuvre	Besoins du Parc et/ou mesures de gestion	Résultats et Chiffres clés
E1, E4 - sf1a, 1b, 7a	<p>CAPCO</p> <p>Etude portant sur la qualité de l'eau et la courantologie au sein du Parc.</p>	Prestation réalisée avec l'Ifremer	<p>Evaluer la contamination induite par l'exploitation de la mine de Canari,</p> <p>Evaluer l'eutrophisation de la masse d'eau côtière située à proximité de San Fiorenzo,</p> <p>Caractériser le fonctionnement hydrodynamique</p>	<p>Mine de Canari : Concentrations élevées en Nickel, Chrome et Cobalt observées dans les gonades d'oursins comestibles et dans les sédiments situés à proximité de la mine</p> <p>Risque faible sur la santé humaine en cas de consommation d'oursin pour des consommateurs dits non fragiles.</p> <p>Eutrophisation : Bonne qualité d'eau observée mais nécessité de suivre les événements pluvieux de forte intensité pouvant induire des effets de ruissellement et d'apports terrigènes importants</p> <p>Courantologie : Livrables non réceptionnés</p> 
E5 - SF10d	<p>Caractérisation de l'activité de pêche de loisir</p> <p>Evaluer la pêche de loisir dans le périmètre du Parc à travers des enquêtes (questionnaires) proposées aux pêcheurs de loisir</p>	Méthodologie d'enquête et analyse des données réalisée par la STARESO Enquêtes réalisées par les agents du Parc (questionnaires embarqués, du bord, débarquement (port),	Besoin de connaissances sur la pêche de loisir : nombre de pratiquants, sociologie, techniques de pêche, zones de pêche, espèces principales ciblées...	<p>Enquête générale : 203 réponses (dont 2 à l'oursin)</p> <p>Observations oursins : 11</p> <p>Enquête téléphonique : 400 appels et 45 réponses</p> <p>Enquête en ligne : 41 réponses</p> 

		enquêtes téléphoniques et en ligne)		
E4, E5 - F10/11, E6, E7, E8 - F16, E9	Stratégie plongée Mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) sur la façade Méditerranée et de son Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) et qui repose sur 5 objectifs : connaître les impacts des activités subaquatiques sur les sites de plongée, réduire ces impacts, sensibiliser aux enjeux environnementaux, renforcer la gouvernance locale, innover	Organisation de réunions de concertation bisannuelles avec les structures de plongée, point clé pour la mise en place d'études et actions menées soit en régie soit par des prestataires.	Déclinaison, au niveau local, de la stratégie de plongée et de ses 5 objectifs. Besoin de connaissance sur l'activité et mise en place d'une gestion concertée.	105 nouveaux sites de plongée recensés dans le Parc Mise en place de suivi de sciences participatives Participation à la 23 ^{ème} édition du salon international de la plongée sous-marine 
ENJEU 5 (F10/11)	Concertation usages Mise en place de réunions de concertation avec les socio-professionnels de loisir nautique et rencontres sur le terrain	Organisation de réunions par le Parc Rencontre / visite des socio-professionnels sur le terrain	Amélioration des connaissances sur les activités de loisirs nautiques, identification des offres sur le territoire, développement d'action de communication et de sensibilisation etc.	2022 : Première réunion de concertation organisées avec les bateliers du Parc 
E3 / E5 – F9/SF10d	Mise en place de zones de jachère concernant l'oursin violet Mise en place de 4 zones de jachère dans le Parc : Malfalcu, Olzu, Albu et Barcaghju	Proposition présentée et discutée en commission halieutique puis validée par le CG – Lancement de la procédure de mise en œuvre avec les services de l'Etat	Prise d'un arrêté préfectoral	Discussion en cours avec les services de l'état pour la mise en place de l'arrêté 
E2/E3/E4/E5/E6/E9	Mise en œuvre d'actions en lien avec les activités de pêche professionnelle	Prestation réalisée avec le CRPMEC	Poursuite du partenariat envisagée sur 3 ans à partir de 2022	8 pêcheurs partenaires 19 embarquements réalisés sur 7 navires différents 79 opérations de pêche

	<p>Renforcement de la contribution des professionnels de la pêche à la connaissance du compartiment halieutique</p> <p>Déploiement et animation d'un réseau de pêcheurs partenaires</p>	<p>Rédaction et proposition d'une convention type « pêcheur partenaire »</p> <p>Lancement d'un appel à candidatures auprès des pêcheurs professionnels</p> <p>Elaboration d'un protocole de récolte de données</p> <p>Observations en mer via des embarquements avec les pêcheurs professionnels</p>	<p>Nécessité de tester les techniques innovantes sélectionnées en commission halieutique</p> <p>Nécessité d'aller plus loin sur les actions que doivent réaliser les pêcheurs partenaires</p>	<p>Pas de techniques innovantes testées</p> <p>Pas de participation de tous les pêcheurs partenaires au commission halieutiques</p> <p></p>
<p>E2/E3/E4/E5/E7</p>	<p><u>EvAluation de la biodiverSité des COmmunautés marines et de L'impacT potentiel des Activités humaines sur leurs fonctionnements : Projet ASCOLTA</u></p> <p>Evaluer grâce à des mesures acoustiques et du visual census les réponses des communautés marines par rapport à l'impact du bruit sous-marin</p>	<p>Mise en œuvre d'un protocole en lien avec l'acoustique passive</p> <p>Installation d'un hydrophone à proximité de la tour de la Mortella</p> <p>Installation d'une caméra intelligente sur le sémaphore de la Mortella</p> <p>Plongées afin d'effectuer du visual census</p>	<p>Besoins de connaissances concernant les effets du bruit sous-marin sur les communautés marines</p> <p>En fonction des résultats : discussions concernant l'éventuelle mise en place de mesures de gestion</p>	<p>Instrumentation fiable et facilement déployable</p> <p>Les premiers résultats sont encourageants et répondent aux objectifs de l'étude</p> <p>Résultats finaux prévus en 2022</p> <p></p>
<p>E2/E3/E4/E5/E6/E7/E9</p>	<p><u>Gombessa 6</u></p> <p>Campagne d'exploration en plongée à saturation des anneaux coralligènes, des grottes et récifs profonds</p> <p>Mise en œuvre de très nombreux protocoles scientifiques (35 scientifiques français et étrangers)</p> <p>Illustration des paysages sous-marins</p>	<p>Acquisition bathymétrique et cartographie en amont de la campagne</p> <p>Campagne réalisée sur le terrain en juillet 2021</p> <p>Plongée à saturation</p> <p>Participation du navire <i>Le Pionnier</i> de la Marine Nationale</p>	<p>Poursuite de Gombessa 6 en 2022 avec l'utilisation de sous-marins</p> <p>Exploration, analyse écologique et illustration des anneaux coralligènes, grottes marines, laminaires et vases à <i>Isidella elongata</i></p>	<p>6815 ha cartographiés</p> <p>22 sites explorés – 8 plongées à saturation</p> <p>Découverte d'une centaine de grottes</p> <p>Hypothèses concernant la formation des anneaux</p> <p>Illustration d'espèces jamais photographiées dans leur milieu naturel</p> <p>Potentielle nouvelle espèce de nudibranche</p> <p></p>

E2/E4/E5	<p><u>Projet Ange</u></p> <p>Acquisition de connaissance sur l'Ange de mer. Détermination des sites ou la présence de l'Ange est avéré. Caractérisation de son habitat et de l'état écologique de celui-ci.</p>	Partenaires externes : Université de Montpellier, Bastia Offshore Fishing, Andromède oceanologie	Amélioration des connaissances sur l'espèce, identification des pressions	<p>Détection par ADNe d'Ange dans l'Agriate</p> <p></p> <p>Traces de dégradation d'habitats dans certains secteurs</p> <p></p>
E2/E3/E5	<p><u>SPINA</u></p> <p>Acquisition de connaissance sur le cycle de vie de l'oursin violet. Détermination de dèmes sources et puits. Evolution des densités en fonction des activités de prélèvements sur l'ensemble du Parc</p>	Partenaires externes : Université de Corse-Stella Mare	Amélioration des connaissances, évolution du cycle de vie de l'espèce, détermination des zones vitales pour la reproduction et le recrutement des individus. Expérimentation de restauration écologique	<p>Densité faible sur l'ensemble du Parc</p> <p></p> <p>Pas d'impacts de la pêche professionnelle sur le stock</p> <p>Premier test concluant de restauration écologique</p> <p></p>
E2/E4/E5	<p><u>Caractérisation des dépôts de banquettes de Posidonie</u></p> <p>Identification des seuils permettant le déplacement des banquettes de Posidonie sur certaines plages présentant de très grandes quantités de feuilles mortes échouées lors de la période estivale.</p>	Partenaires externes : Plateforme STARESO	Identification de typologie de banquettes de Posidonie dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de gestion annuelles concernant le système plage	<p>Harmonisation des pratiques et identifications de seuils/standards pour le Parc de dépôts de banquettes</p> <p></p>
E5	<p><u>RESOBLO : recensement, spatialisation et suivi des usages encadrés</u></p>	Entretien en face à face ou appel téléphonique de l'ensemble des socio-professionnels proposant des activités de loisir dans le Parc	Identifier les socio-professionnels ainsi que les offres portant sur les activités de loisir dans le Parc. Caractériser spatio-temporellement la pratique de ces activités.	<p>Nombre de socio-professionnels proposant une ou plusieurs activités dans le Parc : 105</p> <p>Part des structures dont le siège d'implantation est situé dans le Parc : 66%</p> <p>Part des offres concernant les activités motorisées : 58%</p>

				<p><i>San Fiorenzu</i> et <i>Bastia</i> sont les communes comportant le plus grand nombre de socio-professionnels,</p> 
E5	<u>RESOBLO : autres actions du projet</u>	<p>Survols aériens réalisés</p> <p>Comptages manuels + télémétrie</p> <p>Réunions inter-parcs pour mutualisation des protocoles et des données</p>	<p>Caractériser la fréquentation, les usages de loisirs et la plaisance,</p> <p>Evaluer la pression engendrée par le mouillage sur les herbiers</p> <p>Choix des sites pilotes à intégrer dans l'observatoire</p> <p>Proposer des indicateurs</p> <p>Rédaction d'un plan d'action pour l'observatoire des usages de loisirs et de la fréquentation</p>	<p>Campagnes de survols réalisées : 7 (3 sur tout le Parc, 4 sur 3 communes : <i>San Fiorenzu</i>, <i>Centuri</i> et <i>Ruglianu</i>)</p> <p>Comptages (incluant la télémétrie) réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 de 9h00 à 17h sur le secteur Agriate, <i>San Fiorenzu</i> - 4 au pic de fréquentation sur <i>Brandu</i> <p>Traitement des données en cours + rédaction des compte-rendu par action</p> 

Annexe 1

